Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 44 (1952)

Heft: 6

Artikel: Couverture des dépenses d'armement : faute de grives, on mange des

merles

Autor: Möri, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384763

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

44me année

Juin 1952

Nº 6

Couverture des dépenses d'armement

Faute de grives, on mange des merles

Par Jean Möri

Jamais proverbe n'a été plus indiqué qu'en l'occurrence: Puisque le peuple suisse a rejeté l'initiative populaire concernant le financement des armements et la sauvegarde des conquêtes sociales, dite plus communément initiative pour un sacrifice de paix, il faut bien se rabattre, de bon ou mauvais gré, sur le projet d'arrêté fédéral présenté par le Conseil fédéral et adopté par le Parlement. A moins de vouloir soulager à tout prix les gros revenus du travail de l'hypothèque de 300 millions de francs qui pèse sur eux. Il se trouve des passionnés dans le monde ouvrier pour envisager cette éventualité, puisqu'on a vu dans une importante section socialiste de Suisse allemande une forte minorité se prononcer pour la liberté de vote. Rien ne pourrait davantage réjouir les patriotes de cantine mais non du porte-monnaie qu'un secours aussi inespéré. En effet, si les journaux de la banque et de la grande industrie se prononçaient pour les suppléments à l'impôt de défense nationale avant la grande consultation populaire du 18 mai, c'était pour torpiller plus sûrement le sacrifice de paix. Maintenant que cette œuvre néfaste est chose faite, que les 700 millions de francs qu'auraient rapportés la combinaison du sacrifice de paix et des suppléments à l'impôt de défense nationale sont perdus, ils prétendent effacer également de l'ardoise l'accroissement des ressources fiscales de 330 millions de francs prévues dans le projet de l'Assemblée fédérale pour la période triennale pendant laquelle durera encore la réforme transitoire des finances fédérales en vigueur actuellement. C'est tellement vrai que la Chambre suisse des arts et métiers s'est prononcée récemment pour la liberté de vote, avec des considérants qui constituent une invitation à rejeter le projet des Chambres fédérales, tout en paraissant admettre hypocritement que « certains aspects du projet justifient de nouvelles sources de recettes fédérales ». Il est évident que le zèle positif est aussi restreint dans les

milieux de la grande industrie, du commerce et de la banque. C'est d'autant plus inquiétant que tous les partis politiques — excepté l'insignifiante députation communiste — avait voté en faveur du projet du Conseil fédéral au Parlement. Là encore, les paroles iront donc de nouveau au-delà des actes, sinon dans une direction diamétralement opposée.

Dans ces conditions, les travailleurs — les syndiqués tout spécialement — seront bien inspirés de ne pas imiter les gribouilles que nous avons évoqués au début de cet article et d'entrer résolument dans la bataille afin de faire passer le projet d'arrêté fédéral sur

la couverture des dépenses d'armement le 6 juillet prochain.

La Commission syndicale suisse, dans sa séance du 13 juin, a invité les travailleurs à voter oui. C'était tout à fait normal de la part de l'organe de direction au second degré d'une association qui prétend poursuivre une politique économique et financière conséquente. Or, il s'agit d'une nouvelle étape dans cette longue et dure bataille pour une saine réforme des finances fédérales, devant permettre à la Confédération suisse d'amortir en partie par des recettes extraordinaires les charges spéciales résultant du réarmement sans stopper le développement de sa politique sociale et surtout sans mettre en péril le financement d'une mise en application éventuelle du Plan Zipfel de créations d'occasions de travail au cas d'une dépression économique encore possible.

Laisser aux recettes ordinaires le soin de couvrir entièrement les dépenses extraordinaires de réarmement estimées à 1,5 milliard de francs (1464 millions exactement), c'est incontestablement exposer l'équilibre des finances de la Confédération, le développement social et même la paix sociale qui dépend dans une forte mesure, comme on sait, de la possibilité de chaque citoyen suisse de gagner sa vie

Dans une étape antérieure, avec l'aide effective des syndicats ouvriers, le régime transitoire des finances fédérales pour les années 1951 à 1954 a été accepté avec une confortable majorité populaire. Ce programme prévoit expressément que de nouvelles dépenses ne sauraient être envisagées sans prévoir des économies ou des recettes nouvelles. Si la Chambre suisse des arts et métiers envisage froidement des économies dans le secteur civil, c'est-à-dire au détriment de la politique sociale et de la paix du travail, les syndicats ouvriers, soucieux de maintenir les niveaux de vie des travailleurs et même de les développer, ne sauraient la suivre dans cette aberration. Ils choisissent donc le deuxième terme de l'alternative, c'est-à-dire la création de nouvelles recettes. Ainsi, ils poursuivent une politique conséquente dans l'intérêt du peuple entier.

Au cours des dernières votations fédérales, l'Union syndicale suisse et les fédérations qui lui sont affiliées ont lutté avec une louable constance pour une saine réforme des finances fédérales.

en travaillant.

Ils peuvent revendiquer l'honneur d'avoir pulvérisé la démagogique initiative communiste visant à la suppression des impôts de consommation, dont la conséquence inévitable eût été une perte de substance immédiate de quelque 400 millions de francs par année et peut-être plus lointaine de 1 milliard de francs. C'est le courage civique des syndicats ouvriers affiliés à notre union, leur objectivité et leur souci de servir la communauté dans son ensemble qui ont entraîné le peuple suisse à rejeter un cadeau frelaté dont il eut payé cher la contre-partie inévitable. C'était déjà à cette conscience et à cette probité syndicale que la Confédération était redevable d'une réforme transitoire des finances fédérales qui lui permettra de préparer un état définitif. C'est toujours à ce même civisme clairvoyant des syndicats que notre pays devra de pouvoir couvrir les dépenses supplémentaires du réarmement, de ne pas accroître démesurément la dette et de ne pas mettre en péril la paix du travail par un recul social ou même par un arrêt définitif de l'évolution sociale.

Les excédents d'exercice de la Confédération au cours de ces dernières années ne justifient pas d'excès d'optimisme. D'ailleurs, le budget de 1952 prévoit une diminution de l'état de fortune de 86 millions de francs. A supposer que la bénédiction d'une paix générale s'étende sur le monde, il faut bien s'attendre à une rapide surproduction de biens de consommation, c'est-à-dire à une raréfaction de la demande, elle-même cause de chômage. Dans l'état actuel des rapports économiques entre les différents Etats, on ne voit pas le moyen de conjurer de façon rapide et complète une crise éventuelle. Les moins avertis des phénomènes d'interdépendance économique verront immédiatement que dans une telle période de dépression les déficits enfleraient de manière considérable, même sans trop insister sur le coût de 750 millions de francs par année de la mise en application du fameux Plan Zipfel, que nous avons déjà évoqué.

Ce sont là autant de motifs politiques, économiques et sociaux qui plaident en faveur du projet fédéral de couverture financière du réarmement, d'autant plus qu'il permettra de freiner dans une

mesure encore assez sensible la poussée inflationniste.

Si le peuple accepte, comme nous le souhaitons très vivement, l'arrêté fédéral sur la couverture des dépenses pour l'armement, les surtaxes progressives à l'impôt de défense nationale rapporteront par année 63 millions de francs, les surtaxes à l'impôt sur le chiffre d'affaires de toutes les boissons 27 millions et, enfin, la renonciation des cantons à leur part des taxes militaires 6 millions. Ce qui fera au total 96 millions de francs.

Comme on voit, la charge nouvelle sur les boissons primitivement envisagée à 40 millions de francs est ramenée à 27 millions. Cette réduction d'un tiers destinée à réduire la forte opposition des milieux viticoles montre que la Confédération n'entend pas pressurer de façon démesurée nos vignerons. La preuve, c'est que le nouvel impôt frappera également les boissons non alcooliques, par exemple le jus de pommes, ce qui mécontente d'autres intérêts économiques. Il semble qu'en notre pays romand, cet allégement apporté au dernier moment à l'imposition supplémentaire des boissons devra atténuer considérablement l'opposition. D'autant plus que c'est le consommateur qui fera les frais de l'expérience et non pas le producteur. Les 13 millions de l'allégement de l'impôt sur les boissons seront récupérés par des majorations de droits d'entrée fixées dans un arrêté spécial. Ainsi, on approchera des 110 millions de francs destinés à la couverture annuelle des dépenses extraordinaires d'armement. Les 140 millions nécessaires pour compléter la dépense annuelle de 250 millions seront pris sur les excédents du compte d'Etat ordinaire.

Les surtaxes à l'impôt de défense nationale pour les personnes physiques progressent de 10 à 30%. La charge des personnes morales est de 20%.

Le tableau suivant renseigne sur le surplus de charge des personnes physiques:

Produit du	Surtaxe pour l'armement		Fortune	Rendement de la fortune (supposé de 3%)	Surtaxe pour l'armement	
travail						
Fr.	Fr.	%	Fr.	Fr.	Fr.	%1
5 000	1.20	0,02	50 000	1 500	1.50	0,10
10 000	10.80	0,11	$100\ 000$	3 000	4.80	0,16
20 000	83.90	0,42	200 000	6 000	16.90	0,28
30 000	286.60	0,96	500 000	15 000	213.50	1,42
50 000	865.30	1,73	$1\ 000\ 000$	30 000	992.20	3,31
100 000	2 796.50	2,80	$2\ 000\ 000$	60 000	3 334.90	5,56
200 000	5 721.50	2,86	5 000 000	150 000	9 488.—	6,33

¹ En % du rendement de la fortune

On voit que les charges nouvelles sont assez modestes. Cela n'empêche pas les résistances de s'accroître dans le clan de ceux qui utilisèrent abusivement ce projet pour faire échec plus sûrement au sacrifice de paix. Ce qui montre que l'effronterie et l'égoïsme ont tendance à augmenter même quand les succès sont les plus modestes, comme les résultats extrêmement réjouissants de la votation fédérale sur le sacrifice de paix l'ont abondamment démontré.

Souhaitons que le souverain rappelle à plus de pudeur les grands possédants et leurs serviteurs fidèles. Car rejeter le merle, sous prétexte qu'on nous a refusé la grive, équivaudrait à faire don de guelque 110 millions de francs à des gens qui ne le méritent pas.

Nous verrons le 6 juillet prochain que les gribouilles sont en diminution dans notre pays et que la maturité civique s'améliore sans cesse. Plus le succès sera marqué, plus aisée sera la réforme définitive des finances fédérales sur la base de l'équité fiscale. C'est donc une importante étape, qu'il faut franchir victorieusement, dans l'intérêt de la communauté nationale, du peuple travail-leur et de la paix sociale. Si la fortune et les gros revenus ont échappé aux 700 millions de francs d'imposition au sacrifice de paix, ce n'est pas une raison de leur faire cadeau des 330 millions de francs que leurs défenseurs attitrés ont acceptés à l'Assemblée fédérale pour la couverture des dépenses d'armement. Sinon les travailleurs se rendraient compte à brève échéance qu'ils ont fait marché de dupes et devraient payer eux-mêmes la plus grosse partie d'une dépense définitivement votée par le Parlement.

La classe ouvrière française devant l'expérience Pinay

Par A. Lafond, secrétaire confédéral de la C. G. T.-Force ouvrière

La politique française aborderait-elle un tournant se traduisant par une stabilité gouvernementale? M. Pinay, « le président du Conseil inattendu », résolvera-t-il la quadrature du cercle devant laquelle succombèrent ses prédécesseurs: disposer d'une majorité pour réaliser une politique économique et financière cohérente, alors que l'empirisme et les nécessités de l'heure guidèrent les autres chefs du gouvernement?

Si oui, quelle est cette politique, sur qui s'appuie-t-elle dans et hors du Parlement? Surtout quelles en sont les conséquences immédiates et à échéance plus lointaine pour la classe ouvrière en France?

L'« expérience » Pinay provoque à l'étranger, surtout dans les pays amis, une curiosité sympathique. Nous ne l'ignorons pas. L'espoir naît d'une stabilité française qui permettrait mieux à notre pays d'assurer ses obligations internationales. Obligations découlant d'un rayonnement qui s'atténue mais demeure incontestable; obligations découlant aussi, dans l'intersolidarité de plus en plus étroite qui lie les Etats et les peuples, de l'originalité d'une position qui peut unifier sans qu'il y ait subordination à une puissance.

Cette étude n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions qui peuvent passionner une opinion avertie. Elle se bornera à marquer les lignes essentielles d'une situation qui, malgré tout, demeure fluide.

Un nouveau Poincaré?

M. Pinay ne passait pas pour un grand politique. Dans l'inventaire des hommes nouveaux, « sortis par la IV^e République », son nom n'aurait pas été cité parmi ceux qui paraissent promis à un brillant destin.